

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial

Treizième session

(Siège de l'Unesco, Paris, 11-15 décembre 1989)

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE : ACTIVITES PROMOTIONNELLES

Les activités de promotion ont continué à être menées selon les orientations générales adoptées par le Comité, et plus particulièrement les propositions pour 1989 présentées au Comité à sa douzième session.

La partie I du présent document donne un aperçu des activités menées par le Secrétariat et par les Etats parties, avec ou sans l'aide du Secrétariat, pour promouvoir la Convention en 1989. La partie II présente les actions que le Secrétariat se propose d'entreprendre en 1990 si le Comité en est d'accord.

I. RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES EN 1989

A. REALISATION DE MATERIEL D'INFORMATION OU DE PROMOTION

1. Dépliant-Affiche

La version mise à jour est parue en anglais, français et espagnol (la version arabe est en cours) et a été très largement diffusée (Délégations permanentes et Commissions nationales pour l'Unesco des Etats parties et non-parties, coordinateurs nationaux pour la promotion ; ICOMOS, UICN, ICCROM, IFLA ; nombreuses institutions nationales qui en avaient fait la demande). Le format et la présentation de ce document ont été modifiés pour améliorer en particulier la lisibilité de la carte.

2. Agenda sur le patrimoine mondial

L'agenda pour 1990 est mis en vente depuis le mois de septembre. Une partie des produits de la vente va au Fonds du patrimoine mondial.

3. Fiches descriptives sur les sites du patrimoine mondial

La rédaction de ces fiches est terminée (en français). Elles doivent maintenant être traduites, illustrées et imprimées. Les textes ainsi élaborés seront également utilisés pour la production en plusieurs langues du livre sur le patrimoine mondial (Voir point 14 ci-dessous.)

4. Série de films intitulée Les Merveilles du Monde

Les deux premiers films de la série prévue sous le titre Les Merveilles du Monde ont été réalisés, l'un sur Sana'a, au Yémen et l'autre sur l'oeuvre de Gaudi à Barcelone. Le premier de ces films a été présenté au MIP-TV (marché international des télévisions) en présence du Directeur Général de l'Unesco qui a donné une conférence de presse à cette occasion. Le second film a fait l'objet d'une présentation au MIP-COM en octobre, également à Cannes

(France). Ces deux présentations devraient déboucher sur des co-productions avec la société de production de cette série qui a également fait paraître une brochure et l'a largement diffusée pour faire connaître ce projet. Ce projet est mené par l'Office d'Information du Public de l'Unesco.

5. Série de films en co-production avec la compagnie Transtel (RFA)

Les quatorze premiers films (de quinze minutes chacun) de la première série ont été réalisés en anglais, arabe, espagnol, français et portugais. Le film introductif a été utilisé par le Secrétariat à diverses occasions et par plusieurs pays au cours d'expositions sur le patrimoine mondial.

La seconde série, de dix films, va être lancée, en co-production avec l'Unesco sans participation financière de l'Unesco ni du Fonds du patrimoine mondial mais avec du métrage de la Cinémathèque de l'Unesco. Il est rappelé que la compagnie Transtel diffuse dans 129 pays, principalement des pays en développement.

6. Certificat du patrimoine mondial

On rappellera que ce certificat est disponible en trois langues, anglais, espagnol et français et qu'il est envoyé aux Etats qui en font la demande pour leurs biens du patrimoine mondial. Au cours de l'année il a été adressé aux pays suivants: Bulgarie, Cameroun, Canada, Grèce, Mexique, Pérou, Sri Lanka, Yougoslavie.

7. Brochure sur les possibilités d'assistance offertes par le Fonds du patrimoine mondial

Cette brochure a été largement diffusée en anglais et français. La version espagnole vient de paraître.

8. Expositions

Afin de faire face aux demandes présentées par les Etats parties, le Secrétariat a continué à produire du matériel d'exposition.

Ont été réalisées, en plus des six expositions photographiques existantes sur la Convention, et l'exposition plus générale intitulée l'Homme et le Patrimoine, de nouvelles versions de l'exposition de 48 photographies qui avait été produite conjointement avec la photothèque de l'Unesco. Deux exemplaires ont été acquis par les autorités françaises et un exemplaire a été envoyé au bureau régional de l'Unesco à Cuba pour circulation dans la région.

9. Affiche sur les Galapagos

A la demande du gouvernement de l'Equateur, une affiche sur les Galapagos a été préparée. Elle sera vendue sur le site et une partie des revenus sera reversée au Fonds du patrimoine mondial.

10. Dossiers d'information

Ces dossiers ont également été distribués largement, notamment à différents journaux.

11. Volumes illustrés sur le patrimoine mondial (en espagnol)

Les volumes 11 et 12 de cette série sont attendus pour la fin de l'année. On rappellera qu'il s'agit d'une série éditée par la Maison Plaza y Janes et l'INCAFO, vendue par correspondance, et réalisée sans appui de l'Unesco ni du Fonds du patrimoine mondial. Le Fonds reçoit cependant des royalties sur le produit des ventes.

12. Série pour les adolescents

Les huit premiers volumes de cette série en espagnol sont parus; une version française de cette série devrait être lancée avec la maison d'édition Bordas.

13. Ouvrage sur les sites du patrimoine mondial (en chinois)

Ainsi qu'il avait été indiqué au Comité à sa douzième session, la maison d'édition chinoise World Affairs Press va publier un ouvrage en 5 000 exemplaires sur les sites du patrimoine mondial, avec un appui du Fonds. La parution de cette ouvrage est prévue pour fin 1990.

14. "Grand livre du patrimoine mondial"

Ce projet de co-édition avec l'Unesco d'un ouvrage en plusieurs langues sur tous les sites inscrits a progressé: la Maison d'édition française Hachette en assurerait la maquette, la fabrication et la diffusion pour la langue française, tandis qu'une version anglaise serait réalisée par un éditeur canadien, une version espagnole par l'INCAFO et une version allemande par un éditeur allemand, qui ont déjà tous fait part de leur intérêt. Les négociations qui sont menées par l'office des publications de l'Unesco devraient permettre d'aboutir à une publication en 1990. Le secrétariat de la Convention serait, quant à lui, responsable des textes et du choix des illustrations.

B. ACTIVITES DE PROMOTION MENEES PAR LES ETATS PARTIES1. Célébration de la journée du patrimoine mondial en Inde

Comme l'année précédente, les autorités de l'Inde ont organisé une grande campagne d'information du public sur le patrimoine mondial à l'occasion de la journée du patrimoine mondial, le 18 avril 1989, et lancé de nouvelles actions pour la semaine du patrimoine mondial. Des manifestations sur les sites indiens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ont eu lieu, avec des projections de films, des conférences et l'inauguration de plaques commémorant l'inscription de ces biens; le public a pu visiter gratuitement tous ces sites et recevoir un ticket d'entrée représentant le site avec le logo du patrimoine mondial (voir matériel d'information exposé pour la présente réunion). Environ 18 000 visiteurs ont ainsi pu se familiariser avec les objectifs de la Convention. En outre, des chantiers de restauration pour les jeunes ont été organisés.

2. Cérémonies destinées à commémorer l'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial

Outre les cérémonies sur les sites en Inde mentionnées ci-dessus, des inaugurations de plaque du patrimoine mondial ont eu lieu en Grèce (à Athènes), à Cuba (La Havane et Trinidad), en Yougoslavie (Dubrovnik) en présence du Directeur Général de l'Unesco.

Par ailleurs, le Zaïre a organisé une importante cérémonie à la Garamba pour commémorer l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial et célébrer le 50^{ème} anniversaire de la création de ce parc.

3. Promotion du patrimoine mondial en Australie à l'occasion de la semaine du patrimoine (16-23 avril)

Une série de manifestations a eu lieu à Canberra sur le thème du patrimoine mondial lors de la semaine du patrimoine: une grande exposition a notamment été organisée, avec du matériel envoyé par le Secrétariat et des éléments fournis par d'autres pays pour illustrer certains de leurs sites du patrimoine mondial. Du matériel d'information sur la Convention a également été réalisé par le National Trust d'Australie et distribué au public et à la presse. Le Secrétaire de la Convention pour la partie naturelle a participé à cette importante manifestation (sur

invitation des autorités australiennes) et donné une conférence à l'Université nationale australienne sur le patrimoine mondial à cette occasion.

L'exposition sur le patrimoine mondial a ensuite circulé en Australie jusqu'au mois d'octobre.

4. Autres expositions organisées avec du matériel fourni par le Secrétariat

Des expositions photographiques sur le patrimoine mondial ont été organisées à Athènes, à l'occasion de la pose de plaque, puis dans d'autres villes grecques; à La Havane (également à l'occasion de la pose de plaque); en France, l'une pour l'Assemblée Générale des Associations de protection de la Nature, l'autre à Arc et Senans; en Belgique et au Bénin, dans le cadre d'actions de sensibilisation menées par la Fédération mondiale des Clubs Unesco, et au Cameroun (à l'initiative du Comité du MAB de ce pays)..

En outre, des panneaux photographiques illustrant des sites africains du patrimoine mondial ont été exposés à Dakar lors du salon "Africabat", destiné aux professionnels du bâtiment, y compris les architectes et restaurateurs de sites, avec l'aide des autorités sénégalaises.

Enfin, une exposition sur le patrimoine mondial a été organisée pendant la 25ème session de la Conférence générale de l'Unesco.

5. Mise en place de structures nationales pour la mise en oeuvre et la promotion de la Convention

Les autorités indiennes ont fait part au Secrétariat de leur intention de constituer un "Forum pour le patrimoine mondial" qui a été officiellement lancé le 5 Juin, "Journée mondiale de l'Environnement".

6. Commission nationale pour l'Unesco du Canada

Une conférence sur la Convention a été organisée par cette Commission nationale, avec une présentation faite par Mr. Collinson.

7. Réalisation de matériel national d'information sur la Convention

Le Comité français pour le patrimoine mondial a publié une plaquette sur les sites français en trois langues (allemand, anglais et français); elle sera disponible sur les sites et diffusée par le ministère du tourisme en France et à l'étranger.

Le Ministère du Tourisme espagnol a fait paraître également une brochure sur les sites espagnols en plusieurs langues; elle est largement diffusée, y compris dans les aéroports, en Espagne.

Le Centre Unesco du Royaume Uni prépare une brochure sur les sites du patrimoine mondial de ce pays, qui sera également diffusée sur ces sites.

Un numéro spécial (automne 89) de la revue australienne Heritage a été consacré au patrimoine mondial.

Un numéro spécial de la revue américaine Cultural Resources Management a également présenté plusieurs articles sur la Convention.

Des exemplaires de ces publications peuvent être consultés par les membres du Comité.

8. Organisation d'une campagne de sauvegarde du patrimoine au Liban

Malgré les difficultés que connaît ce pays, le Centre d'action et d'information pour le développement et la compréhension internationale a lancé une campagne pour la sauvegarde

du patrimoine libanais, en particulier les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, qui consistera en une exposition itinérante et la production d'affiches. Le Fonds du patrimoine mondial a apporté un soutien à cette opération. Les membres du Comité pourront consulter les maquettes que le Centre a fait parvenir au Secrétariat.

C. ACTIONS MENEES DIRECTEMENT PAR LE SECRETARIAT POUR PROMOUVOIR LA CONVENTION

On mentionnera tout d'abord l'activité générale d'information du Secrétariat qui consiste à répondre aux nombreuses demandes d'information sur la Convention qui lui parviennent.

Celui-ci s'est en outre efforcé de contacter la presse générale et spécialisée et ces contacts commencent à porter leurs fruits. La presse française a notamment fait paraître un certain nombre de dossiers sur le patrimoine mondial que les membres du Comité pourront consulter.

Le Secrétariat a également mené un certain nombre d'actions ponctuelles destinées à différents publics pour mieux faire connaître la Convention. Ces actions sont énumérées brièvement ci-dessous:

1. Concours pour les jeunes dans le journal Okapi

En collaboration avec la Fédération française des clubs Unesco, un concours a été organisé sur le thème "découvrez le patrimoine mondial" dans le journal Okapi, qui s'adresse aux enfants de 10 à 14 ans et est diffusé dans les pays francophones.

2. Utilisation de circuits touristiques

Ainsi-qu'il avait été indiqué au Comité à sa dernière session, le Secrétariat a monté une opération, pour l'instant à titre expérimental, consistant à utiliser un circuit touristique qui a déjà pour destination des sites du patrimoine mondial pour apporter une information sur la Convention et sur les problèmes de sauvegarde et de restauration que peuvent présenter ces sites. C'est ainsi qu'ont été organisées une série de conférences à Venise et qu'un consultant (à titre gratuit) a été mis à disposition des organisateurs d'une croisière en Méditerranée, au mois de novembre, pour faire des conférences et fournir des informations aux passagers. Le Fonds du patrimoine mondial recevra en contrepartie un pourcentage des revenus de ces voyages.

3. Participation à l'opération "sauvons les rhinos"

Cette opération, qui a reçu le patronage de l'Unesco (ainsi-que celui du Ministère français de l'Environnement), a été lancée en France par la maison d'édition Hachette-Le Livre de Paris en coopération avec la chaîne de télévision française TF1: il s'agissait de mobiliser les classes d'enfants entre 7 et 12 ans en faveur des rhinocéros du Zimbabwe, tout en lançant un concours sur l'écologie en général. Les fonds collectés par les enfants seront remis aux autorités du Zimbabwe pour leur permettre de mener une vaste action de sauvegarde sur les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, opération à laquelle le Secrétariat de la Convention devrait être associé si les autorités de ce pays en font la demande. La finale du concours, qui réunissait plus de mille enfants, s'est déroulée au Siège de l'Unesco avec la participation du Secrétaire de la Convention pour la partie naturelle et en présence du Directeur Général. Une partie de cette manifestation a été retransmise à la télévision et l'opération a permis de diffuser largement à la presse de l'information sur la Convention.

II. PROPOSITIONS POUR 1990

A. PRODUCTION ET DIFFUSION DE MATERIEL D'INFORMATION

1. Mise à jour du matériel existant et production de ce matériel dans de nouvelles langues

Il s'agit tout d'abord, comme chaque année, de mettre à jour, pour tenir compte des nouvelles inscriptions de biens sur la Liste du patrimoine mondial et des nouvelles adhésions à la Convention, le dépliant, l'agenda, la note générale d'information, etc...

Il convient également d'envisager la production de ce matériel dans de nouvelles versions linguistiques: à cet égard la Commission nationale pour l'Unesco de la République fédérale d'Allemagne envisage la production du dépliant en langue allemande; de même, il est proposé également de réaliser une mise à jour de la version chinoise et de produire une version russe du dépliant; dans les deux cas, l'appui logistique des autorités du pays sera recherché. Par ailleurs, des négociations sont en cours pour la production de l'agenda du patrimoine en japonais, qui serait publiée pour l'année 1991.

2. Production de matériel pédagogique

L'intérêt de développer une action vers les milieux scolaires a été amplement démontrée par l'opération Sauvons les Rhinos et par un certain nombre de demandes parvenues au secrétariat au cours de l'année. Il est donc proposé de réaliser du matériel pédagogique de type audiovisuel et affiches; pour ce faire, la coopération de partenaires nationaux sera recherchée, par l'intermédiaire des Commissions nationales pour l'Unesco.

3. Publications

Le secrétariat continuera à apporter son soutien à la série de livres pour les jeunes, y compris à la version française si les négociations avec l'éditeur intéressé aboutissent. Les efforts seront également poursuivis pour encourager la parution de l'ouvrage général sur le patrimoine en plusieurs langues décrit au point 14 ci-dessus.

4. Séries de films sur les sites du patrimoine

Le Secrétariat continuera d'apporter son concours aux films décrits aux points 4 et 5 de la partie I.A. du présent document.

5. Amélioration de l'information sur les sites

Malgré les efforts de certains pays, il faut bien constater que de nombreux sites du patrimoine mondial ne comportent pas encore de signalisation particulière et qu'il est encore rare qu'une information sur la Convention soit disponible sur les sites. Des points de vente de matériel comme le dépliant, l'agenda, et éventuellement des affiches, devraient être développés. Pour ce qui concerne l'agenda, par exemple, une circulaire a été envoyée aux responsables de tous les sites qui figurent sur la version parue pour l'année 1990. De même, l'expérience de la vente d'une affiche aux Galapagos pourrait être renouvelée ailleurs. Toutefois, une aide des Etats parties, et notamment des structures destinées à promouvoir la Convention, est indispensable pour mener à bien ce type d'activités, qui peuvent bénéficier de matériel d'information fourni par le Secrétariat.

B. AMELIORATION DE LA DOCUMENTATION DU PATRIMOINE MONDIAL

Il s'avère de plus en plus nécessaire de développer le fond documentaire sur les sites du patrimoine mondial dont dispose le Secrétariat qui est confronté à des demandes quotidiennes d'informations de plus en plus précises; en ce qui concerne les biens culturels, le centre de documentation de l'ICOMOS dispose bien sûr de la documentation remise par les Etats avec

les propositions d'inscription et contribue beaucoup à la diffusion de ces informations. De même, l'UICN apporte son aide pour les biens naturels. Néanmoins, le Secrétariat ressent de plus en plus le besoin de mettre en place une documentation pour la Convention, qui porterait sur l'ensemble des sites, culturels et naturels, et comporterait schématiquement les éléments suivants: information de base sur chaque site inscrit, meilleure documentation photographique (qui resterait gérée par la photothèque de l'Unesco), éléments bibliographiques sur les sites, audiovisuels etc... En outre, il convient de recenser, par pays, toutes les publications réalisées dans le cadre des activités de promotion de la Convention et de disposer des articles parus dans la presse spécialisée ou non. Un effort dans ce sens a déjà été entrepris mais la documentation reste embryonnaire et sa mise en place représente une tâche plus lourde qu'il ne pourrait y paraître a priori.

C. DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE MONDIAL

Lié au problème précédent, le développement d'une information régulière sur la mise en oeuvre de la Convention doit également faire l'objet d'un effort particulier. Les membres du Comité se souviendront qu'à sa onzième session le Comité avait demandé au Secrétariat d'utiliser plus systématiquement les périodiques existant pour la publication de nouvelles sur la Convention et d'étudier la possibilité de faire paraître un bulletin si les canaux existants s'avéraient insuffisants. Des informations régulières sont fournies dans des périodiques comme le bulletin et la newsletter de la commission des parcs de l'UICN, et ICOMOS informations et Sources, le nouveau mensuel de l'Unesco; toutefois le temps est peut-être venu, compte-tenu du succès de la Convention, d'envisager la parution d'un bulletin spécifique, destiné aux spécialistes intéressés par la Convention, qui relate les activités menées pour sa mise en oeuvre. Si le Comité en est d'accord, le Secrétariat se propose d'explorer les possibilités de lancement d'une telle publication et de rechercher de quels appuis extérieurs elle pourrait bénéficier.

D. UTILISATION DE CIRCUITS TOURISTIQUES

Une évaluation de la première expérience décrite dans la partie I de ce document sera faite, au vu de laquelle il sera décidé ou non de lancer d'autres activités de ce type, qu'il s'agisse de voyages à destination d'un seul site du patrimoine mondial ou de croisière ou circuits plus larges. Dans tous les cas, la nécessité de veiller à la qualité des circuits utilisés sera gardée à l'esprit et l'information fournie restera soigneusement contrôlée par l'Unesco.

E. ORGANISATION D'EVENEMENTS SPECIAUX (OU PARTICIPATION A DE TELS EVENEMENTS)

1. Participation à "OSAKA 90"

Une grande exposition internationale est organisée d'avril à septembre 1990 à Osaka (au Japon), sur le thème des jardins et plantes d'agrément, à laquelle sont attendus 25 millions de visiteurs. Les autorités japonaises ont demandé à l'Unesco de participer à cet événement, comme d'ailleurs d'autres instances des Nations Unies, en élargissant les présentations aux thèmes de l'écologie et du patrimoine naturel. Il est proposé de réaliser une exposition illustrant une quinzaine de sites naturels, en montrant les raisons de leur inscription et les problèmes de sauvegarde qui s'y posent. Une plaquette en japonais sur la Convention pourrait être produite à cette occasion. Les clubs Unesco du Japon ont proposé de prendre en mains sur place la réalisation de l'exposition et de la plaquette. Il faut noter que le Japon n'est pas encore partie à la Convention mais que son adhésion semble envisagée dans un avenir proche.

2. Préparation d'une session spéciale du Comité en 1992

L'année 1992 marquera le vingtième anniversaire de la Convention. Il pourrait être intéressant de célébrer cet événement en dressant un bilan de sa mise en oeuvre et en

réfléchissant aux perspectives pour l'avenir; c'est pourquoi il est proposé de faire précéder la seizième session du Comité d'une réunion élargie à un nombre limité d'experts de haut niveau qui pourraient mener cette réflexion. Par ailleurs, un événement médiatique à déterminer devrait être organisé à cette occasion. L'avis du Comité est requis dès maintenant sur cette question afin de permettre au Secrétariat de commencer, si besoin est, la préparation de cette session.

Enfin, le Secrétariat a demandé à l'administration postale des Nations Unies de prévoir l'émission d'un timbre spécial pour cette occasion.

3. Participation au Congrès mondial des Parcs

En janvier 1992, l'UICN organise le quatrième Congrès mondial des Parcs, sans doute au Venezuela. Il s'agira, comme pour les précédents congrès, d'un événement important réunissant quelque 1 000 spécialistes du patrimoine naturel. L'UICN prépare actuellement le programme dans lequel les sites du patrimoine mondial naturels et "mixtes" tiendront une place importante. Une session spéciale sera consacrée au rôle de l'UICN en tant que conseiller technique pour la partie naturelle de la Convention, au cours de laquelle les résultats des vingt dernières années seront examinés des recommandations pour l'avenir formulées. Une étroite coopération avec l'UICN pour préparer cette session est déjà établie à cet effet.

F. MISE EN PLACE DE STRUCTURES NATIONALES OU D'ASSOCIATIONS CONFORMEMENT A L'ARTICLE 17 DE LA CONVENTION

Malgré le nombre croissant d'activités de promotion entreprises par les pays, peu se sont à ce jour dotés de structures nationales ou d'associations destinées à promouvoir la Convention. Il est envisagé de relancer les Commissions nationales pour l'Unesco, pour qu'elles apportent leur concours à la mise en place de ces structures.